

COMMUNE de
La Capelle et
Masmolène

Département du Gard

Délibération du conseil municipal

Débat d'Orientation Budgétaire 2025

N°47/2024

<p>Département du Gard Canton d'UZES Commune de La Capelle et Masmolène</p>		<p>Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil municipal du Jeudi 19 décembre 2024 à 19h00</p>			
<p>Date de la convocation 14/12/2024</p>		<p>L'an deux mil vingt-quatre le dix neuf décembre à 19h00, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Xavier GAYTE, Maire.</p>			
<p>Date d'affichage de la convocation 14/12/2024</p>		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
		1 – Monsieur GAYTE Xavier	X		
		2 – Madame CREISSEN Viviane	X		
		3 – Monsieur PAUL François	X		
		4 – Monsieur SERRES Hervé		X	DURANDO Françoise
<p>Nombre de conseillers : 11</p>		5 – Monsieur PESENTI Anthony	X		
En exercice	9	6- CLAUX Elodie	X		
Quorum	5	7 – Madame DURANDO Françoise	X		
Présents	7	8- FORIEL Jonathan	X		
Représentés	1	9 – GIULIANI Stéphanie		X	
Votants	8				
Secrétaire de séance (art. L.2121-15 CGT) Viviane CREISSEN		<p>6 POUR 2 ABSTENTIONS</p>			

Compte-tenu de :

- Des investissements réalisés ou en cours de réalisation dans les domaines :
 - De l'eau et de l'assainissement (nouvelle station d'épuration, sécurisation de l'AEP par le remplacement de la conduite d'alimentation et de la bâche de reprise, des réparations de parties significatives des réseaux...)
 - Des services (bistrot de pays, parking, jeu de boules, étang....)
 - Du matériel communal (camion, tracteur...)
- Des orientations / études réalisées ou en cours permettant de planifier :
 - L'augmentation de l'offre de logements communaux
 - La rénovation thermique des bâtiments communaux
 - La création d'une ferme agro-photovoltaïque et d'un hangar mutualisé avec les agriculteurs / entreprises
 - Le développement de la filière bois sur la commune
- Des recettes prévisionnelles (ferme agro-photovoltaïque, fonds verts, fonds européens notamment)

Le conseil municipal souhaite dans le cadre de son budget 2025 :

En terme d'investissement :

- Lancer une première tranche de rénovation énergétique des bâtiments communaux
- Augmenter en quantité et en qualité l'offre de logements communaux (Lavoir, Presbytère, Ecoles)
- Poursuivre les investissements en termes de voirie, d'accueil et de services proposés aux habitants (city-stade)
- Réaliser les travaux d'urgence du réseau d'eau potable et d'assainissement

En terme de fonctionnement :

- Poursuivre les études nécessaires aux projets structurants (PLU, logements...)
- Participer aux démarches inter-communales clés (cantine mutualisée, filière bois, mutualisation compétence eau...)

En terme de recettes

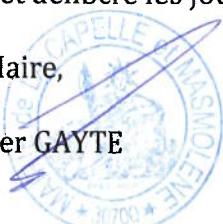
- Accompagner la création de la ferme agro-photovoltaïque et du hangar mutualisé afin de disposer de recettes spécifiques dès l'année 2025
- Demander des financements ciblés (Fonds verts, fonds européens...)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte de la tenue d'un débat et la présentation des actions prévisionnelles pour l'année 2025 qui seront précisées en amont du vote formel du budget (mars 2025)

Fait et délibéré les jours, mois et ans susvisés

Le Maire,

Xavier GAYTE



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télerecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr